

GUIDE DU FORMATEUR

RGPD et confidentialité des données

Ce guide accompagne les formateurs et formatrices de Gêrontosud Humanisud dans le traitement des données personnelles rencontrées lors des actions de formation : données des stagiaires, mais aussi informations évoquées sur des tiers (patients, résidents, adultes âgés accompagnés), en particulier lors des séances d'analyse des pratiques professionnelles (APP).

1. Quelles données sont concernées

Données des stagiaires

- Identité, fonction, établissement, coordonnées (feuille d'émargement, convention, convocation).
- Résultats d'évaluation, appréciations individuelles, échanges tenus pendant la formation.

Données de tiers évoquées en formation

- En APP notamment, les stagiaires évoquent des situations vécues impliquant des patients, résidents ou adultes âgés accompagnés — parfois nommément.
- Ces informations, même orales et non formalisées par écrit, restent des données personnelles sensibles (santé, vulnérabilité) à protéger au même titre que toute donnée de santé.

2. Principes à respecter

- Confidentialité des échanges : ce qui est dit en formation, notamment en APP, ne doit pas être répété ou partagé en dehors du cadre de la session.
- Minimisation : ne collecter et ne noter que les informations nécessaires à l'objectif pédagogique — éviter de consigner des noms de patients/résidents dans les documents écrits (fiches, comptes rendus, grilles de suivi).
- Anonymisation : lorsqu'un cas est repris dans un support ou un compte rendu, désigner la personne par une fonction ou une initiale plutôt que par son nom complet.
- Pas de diffusion : ne jamais transmettre de document contenant des données de stagiaires ou de tiers à une personne extérieure à l'organisme ou à l'établissement concerné, sans accord préalable.

À retenir

- Le rôle du formateur en APP est proche de celui d'un tiers de confiance : la confidentialité des situations évoquées est une condition de la qualité des échanges, pas seulement une contrainte administrative.
- En cas de doute sur ce qui peut être noté ou transmis, privilégier la version la plus sobre et anonymisée.

3. Application pratique par type de formation

- Formations classiques (bientraitance, gestes et postures, etc.) : les documents d'évaluation restent centrés sur les acquis du stagiaire, sans donnée sur des tiers.
- Analyse des pratiques professionnelles (APP) : la grille de suivi des thématiques est volontairement non nominative (aucun nom de stagiaire ni de patient/résident) — ce principe doit être respecté dans tout document annexe créé par le formateur.
- Supports transmis aux stagiaires : vérifier qu'aucun exemple ou cas cité ne permette d'identifier une personne réelle sans son consentement.

4. Sécurité des documents et outils numériques

- Protéger l'accès aux documents contenant des données de stagiaires (ordinateur ou tablette avec code d'accès, ne pas laisser de documents papier visibles ou accessibles).
- Éviter l'envoi de données par messagerie personnelle non sécurisée ; utiliser les circuits habituels avec l'organisme.
- Ne pas conserver de copies personnelles des documents stagiaires au-delà de la durée nécessaire à la formation ; les transmettre puis les supprimer selon les modalités convenues avec l'organisme.

5. En cas de doute ou d'incident

- Si un stagiaire pose une question sur l'usage de ses données ou demande à ne pas être cité, respecter sa demande et en informer l'organisme.
- En cas de perte, de vol ou d'envoi erroné d'un document contenant des données personnelles, prévenir l'organisme sans délai : un incident de ce type doit être traité rapidement au regard du RGPD.

6. Rappel

Ce guide s'inscrit dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et complète les principes de confidentialité déjà applicables dans le secteur médico-social et sanitaire. La responsabilité du traitement des données incombe à l'organisme ; chaque formateur ou formatrice contribue à cette conformité par ses pratiques quotidiennes en session.

Document interne GÉrontosud Humanisud — à destination des formateurs et formatrices intervenant pour l'organisme.